

La lettre du programme de reconquête de la qualité de l'eau du Jaudy, du Guindy et du Bizien

## Bassin versant : le comité devient syndicat mixte.

### Adieu le Comité...

De 1999 à 2006, le programme Dour hon douar de reconquête de la qualité de l'eau était piloté par le Comité du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien. Mais sa mise en œuvre opérationnelle, sa gestion ainsi que l'animation des diverses actions étaient, par délégation, sous la responsabilité administrative et juridique du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Trégor.

### ... Bonjour le Syndicat mixte

Au fil des années, les actions menées sont devenues à la fois plus nombreuses et plus diversifiées. Aujourd'hui, sur l'ensemble du territoire des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers, la politique de reconquête de la qualité de l'eau nécessite la création d'une structure indépendante et compétente regroupant l'ensemble des collectivités concernées: les communes, les communautés de communes, la communauté d'agglomération et les établissements publics de production d'eau potable. C'est pour coller aux « réalités du terrain » et clarifier les domaines de compétences que le Comité deviendra, au début de l'année 2008, le Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers.

### Reconquête de la qualité de l'eau

Le Syndicat mixte sera le maître d'ouvrage des actions classiques à destination des agriculteurs, communes, particuliers et écoles. Ces actions concernent la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, dont notamment la restauration et l'entretien des cours d'eau et des zones humides.

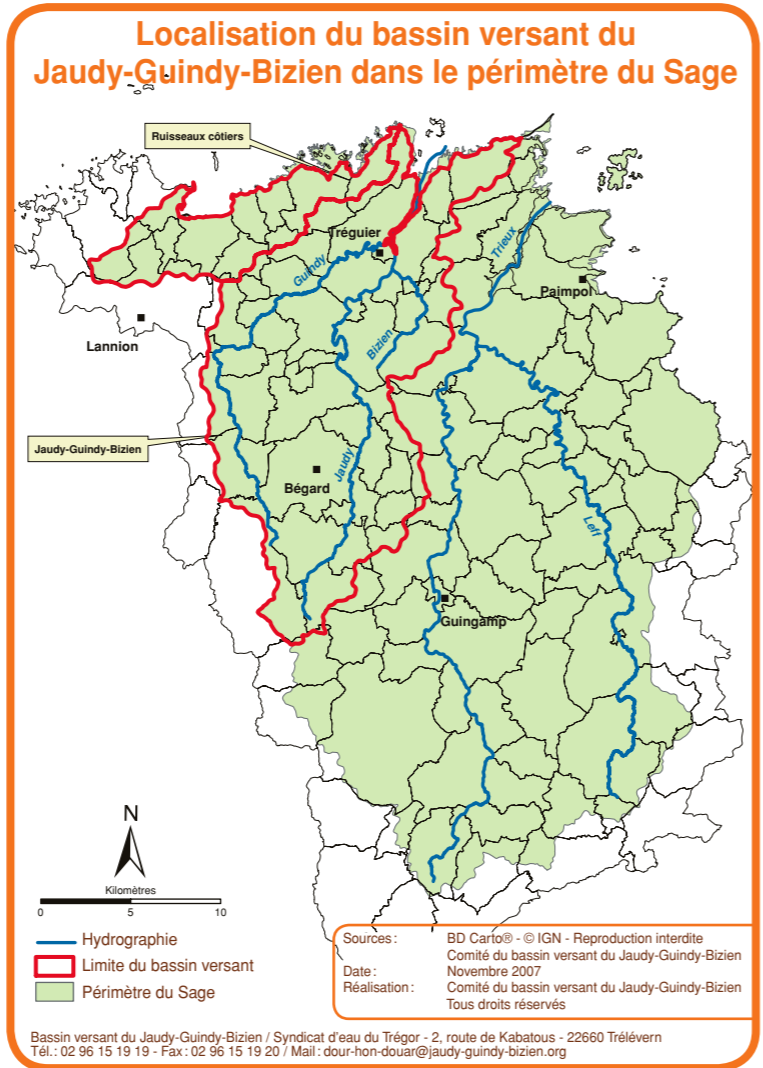
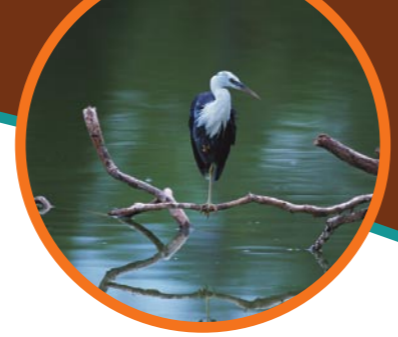
### Aménagement et gestion de l'espace rural et du milieu naturel

Le développement ces dernières années des problématiques d'aménagement de l'espace et le manque de moyens mis en œuvre sur le territoire pour répondre à ces besoins a conduit le Comité du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien à prendre en charge un certain nombre d'actions de reconstitution du bocage, de restauration et d'entretien des zones humides et des cours d'eau.

### C'est quoi le Sage ?

#### Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Ce document réglementaire définit, pour une période de dix ans, sur un territoire hydrographique cohérent, les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eaux et des milieux associés. Il doit aboutir à la mise en œuvre d'un programme d'actions. Le périmètre du Sage tient compte du réseau hydrographique. Ses limites correspondent aux bassins versants des cours d'eau et non pas aux limites communales ou intercommunales. Certaines communes sont concernées pour la totalité de leur territoire et d'autres pour une fraction de leur territoire, l'autre fraction appartenant alors à un autre Sage (par ex. la baie de Lannion).



#### INFORMATION

En vue de la création d'un Sage intégrant plusieurs bassins versants du Trégor-Goëlo, le préfet des Côtes-d'Armor consulte actuellement les collectivités locales concernées.

## L'eau de notre terre



- Bégard
- Berhet
- Brélidy
- Camlez
- Caouënnec-Lanvézéac
- Cavan
- Coatascorn
- Coatrèven
- Gurunhuel
- Hengoat
- Kerbors
- Kermaria-Sulard
- Kermoroc'h
- Landébaëron
- Langoat
- Lanmérin
- Lanmodez
- Lézardrieux
- Louannec
- Louargat
- Mantallot
- Minihy-Tréguier
- Pédernec
- Penvénan
- Pleubian
- Pleudaniel
- Pleumeur-Gautier
- Ploëzal
- Plouëc-du-Trieux
- Plougrescant
- Plouguiel
- Plouisy
- Pluzunet
- Pommerit-Jaudy
- Pouldouran
- Prat
- Quemperven
- La Roche-Derrien
- Rospéz
- Runan
- Saint-Laurent
- Saint-Quay-Perros
- Squiffiec
- Tonquédec
- Trédarzec
- Tréglamus
- Trégonneau
- Tréguier
- Trélévern
- Trévou-Tréguignec
- Trézény
- Troguéry

## Édito

Aujourd'hui, chacun de nous est sensibilisé à la reconquête de la qualité de l'eau et à la protection du milieu naturel. Mais il reste encore beaucoup à accomplir. C'est pourquoi, au début de l'année 2008, le Comité du bassin versant va devenir Syndicat mixte. L'équipe qui l'anima sera indépendante et disposera de ses moyens propres pour agir. En phase avec les besoins et la réalité du terrain, la création du Syndicat mixte est une étape importante dans la démarche entreprise depuis 1999.

Néanmoins du petit coin de jardin fleuri aux grandes surfaces cultivées, nous pouvons personnellement prendre les bonnes décisions et avoir de l'imagination. Côté imaginaire, nous vous invitons à l'occasion de la nouvelle édition de la semaine sans pesticides, à laisser parler votre créativité en élaborant un scénario pour un clip vidéo de 2 min sur le thème « Pesticides, dangers! ». Mais au-delà de la sensibilisation, c'est l'action qui prime et les résultats positifs constatés sur la qualité de l'eau.

Pour les uns, il s'agit d'adopter les pratiques de traitement qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires. Pour les autres, ils peuvent dès maintenant envisager de réimplanter des talus et des haies bocagères autour de leurs parcelles pour éviter le ruissellement.

En fait, c'est la somme des actions individuelles qui nous permettra à terme de gagner la bataille de la qualité de l'eau. Ne dit-on pas en effet que les petits ruisseaux font les grandes rivières ?

Imaginez le scénario d'un « clip vidéo » sur le thème « Pesticides, danger! ».

Ouvert à tous (enfants, adultes, professionnels), ce jeu concours vous permettra peut-être de réaliser votre propre film (clip vidéo de 2 minutes environ) et de le diffuser en lien avec la semaine sans pesticides...

Envoyez votre scénario avant le 7 janvier 2008, accompagné de vos coordonnées à:  
**Comité du bassin versant du Léguer**  
1, rue Monge – B.P. 10761  
22307 Lannion

- Scénario d'une durée de 2 minutes environ.
  - Description précise de chaque scène: les décors, les situations, les personnages.
- Cela permettra au jury de juger de la faisabilité du projet dans les temps et avec les moyens impartis.
- Les résultats du concours seront proclamés mi-janvier 2008.

#### À gagner

- 1 La réalisation du clip vidéo, basé sur votre scénario au format mini DV.
- 2 La diffusion du court-métrage dans différents lieux en lien avec la semaine sans pesticides.
- 3 Une copie DVD du film.



Directeur de la publication : Jean Nicolas - Comité de rédaction : Jean Le Calvez, Patrick Le Borgne, Janine Le Béchech, Koulman Mathieu, Dominique Le Goux, Loïc Rochard.  
Conception, rédaction : Agence Be New, 02 96 48 05 21  
Contact : Dour hon douar, Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien, Syndicat d'eau du Trégor, 2, route de Kabatous, 22660 TRÉLÉVERN, Téléphone : 02 96 15 19 19, Télécopie : 02 96 15 19 20, dour-hon-douar@jaudy-guindy-bizien.org - www.jaudy-guindy-bizien.org  
Crédits photos : bassin versant Jaudy-Guindy-Bizien - Be New



d'infos  
www.jaudy-guindy-bizien.org/

Imprimé sur papier recyclé - encres végétales

# Bocage : le meilleur ami de l'eau

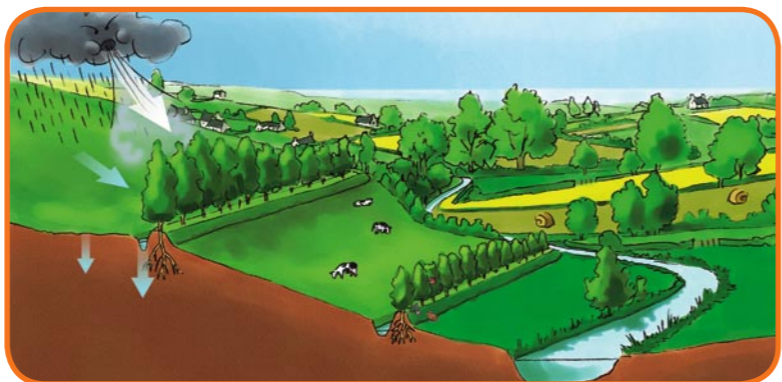


Il y a quelques années nos champs et pâturages étaient entourés de bocage. Avec l'émergence de l'agriculture intensive, il a peu à peu disparu. Aujourd'hui il revient, et ce n'est pas seulement comme élément de patrimoine. En effet il participe activement à la préservation de la ressource en eau, recompose agréablement le paysage de nos territoires et favorise le maintien et le développement de la biodiversité.

## Bocage : un vrai « Plus » pour l'environnement.

Le maillage bocager façonne le paysage et modifie la manière dont les écoulements d'eau s'effectuent. Il agit positivement sur l'écosystème dans lequel il est introduit :

- Il limite le transfert de polluants par ruissellement entre les parcelles agricoles et les cours d'eau.
- Il améliore l'infiltration de l'eau dans le sol et facilite son épuration par les racines des plantes et les êtres vivants du sol.
- Il favorise le rechargement des nappes phréatiques et lutte contre les inondations.
- Il ralentit l'érosion des sols.
- Il redessine le paysage de nos territoires.



## Subventions : déjà 90 km de talus et près de 13 km de haies bocagères réalisés

Depuis 2001, le Comité du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien a entrepris d'importantes actions de préservation et de reconstitution du bocage sur son territoire.

Deux programmes de financement ont été mis en place :

- Le premier, destiné spécifiquement aux agriculteurs a permis la création de près de 70 km de talus et 13 km de haies bocagères sur le bassin versant depuis sa mise en place.
- Le second s'adresse à l'ensemble des habitants du bassin versant et a permis d'aboutir à la réalisation de 20 km de talus.



## Particuliers, profitez du programme bocager départemental...

Mis en place par le Conseil général des Côtes-d'Armor, ce programme a pour but d'encourager la création de talus, la plantation de haies bocagères et la mise en place de paillage biodégradable.

## ... Et de la subvention du bassin versant

Subvention supplémentaire :

Le comité du bassin versant octroie une subvention supplémentaire de 20 % pour la création de talus réalisés sur son territoire.

Conditions d'éligibilité du projet :

- Localisation du projet sur le bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien.
- Linéaire supérieur à 50 mètres.

### Modalités de financement

Intitulé de l'opération	Taux de subventions	
	Conseil général 22	Bassin versant
Création de talus	60 %	20 %
Paillage naturel	60 %	0 %
Fourniture de plants	60 %	0 %

## Comment faire ?

- Retrait des dossiers d'inscription en mairie en début d'année (janvier).
- Visite sur le terrain d'un technicien du Conseil général des Côtes-d'Armor pour validation.
- Réalisation des travaux de construction des talus par une entreprise de votre choix après acceptation préalable de votre dossier.

# Un bassin versant à la loupe : le Bois-Riou

Le Bois-Riou s'étend sur plusieurs communes. En 2002, la commune de Penvénan a effectué un diagnostic bocager sur son territoire. Il poursuivait trois objectifs : améliorer la qualité de l'eau, éviter les problèmes d'inondations, conserver et améliorer la qualité du paysage.

Voici les différentes étapes ayant conduit à la réalisation de talus et de haies bocagères :

### 1 Diagnostic préalable

Réalisé par le Comité du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien, il a permis de mettre en évidence les secteurs prioritaires. Ainsi, le bassin versant du Bois-Riou a été identifié comme un territoire sensible en matière de ruissellement de surface.

### 2 Étude de terrain

Avec la commune de Penvénan, celles de Camlez et Trévou-Tréguignec se sont ensuite engagées en 2005 dans une étude de terrain « bocagère et hydraulique » afin d'envisager concrètement comment contenir ce risque de ruissellement.

### 3 Concertation avec les agriculteurs

Après étude, le projet est de réaliser des aménagements bocagers (création de talus, plantation de haies bocagères) en concertation avec les agriculteurs afin d'assurer une meilleure protection de l'environnement.

Durant cet hiver, le technicien du bassin versant prendra contact avec les exploitants agricoles du secteur afin de définir avec eux les travaux d'aménagements bocagers à envisager.

## Financements

Diagnostic bocager :

- 50 % par l'Agence de l'eau
- 30 % par le Conseil général

Travaux d'aménagements (talus, haies) pris en charge à 100 % par le comité.

Renseignez-vous auprès de Loïc Rochard au 02 96 15 19 19.

## Zoom : Les agriculteurs du bassin versant du Bizien s'engagent.

Malgré la pression environnementale très forte qui pèse sur les exploitations agricoles du bassin versant du Bizien (nouvelles réglementations liées au contentieux européen sur les nitrates), les agriculteurs se sont engagés, sur la base du volontariat, dans la réalisation de travaux de reconstitution du bocage.

En 2006, près de 10 km de talus ont été créés et cet automne, ce sont plus de 20 km de talus qui ont été construits sur ce bassin versant, soit 30 km réalisés en 2 ans.

# Traitements : changez tout !

Au jardin, au potager, vous utilisez encore des traitements phytosanitaires pour vos plantes. Petit à petit, au fil des saisons, vous stockez des produits que vous n'utilisez plus ou d'autres qui sont désormais interdits.

## 200 molécules interdites

Régulièrement, des arrêtés de restriction et d'interdiction de commercialisation et d'utilisation de certaines molécules sont pris par l'Union européenne. Prochainement 200 d'entre elles ne pourront plus être utilisées.

### Pour tout savoir

Pour vous débarrasser des produits dont l'utilisation est interdite, il faut d'abord les identifier. En cliquant sur le site Internet <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>, vous pouvez vérifier leur validité.

### Que puis-je faire ?

Les produits phytosanitaires sont des déchets dangereux, on ne peut pas les jeter n'importe où. La majorité des déchetteries sont désormais équipées de containers spéciaux pour les recevoir. Ces produits sont ensuite orientés vers des filières de traitement particulières.



## Faites le tri dans vos produits

Pas toujours bien stockés, les emballages des produits de traitement que vous utilisez perdent de leur étanchéité.

Alors, en faisant régulièrement le tri et en vous séparant de ceux que vous n'utilisez plus, vous évitez le percement de vieux emballages et ainsi le risque d'écoulement de matières polluantes.

Désormais, pour traiter, désherber, nettoyer vos parcelles, pelouses et potagers, vous pouvez, à l'image des services communaux ou intercommunaux, modifier vos comportements en adoptant des traitements naturels et même dans certains cas n'utiliser aucun produit : c'est bon pour votre santé, pour la nature et pour la qualité de l'eau.



## Fini le diuron !

L'usage réglementé du diuron, suite aux arrêtés pris en 1998 en Bretagne, puis en 2003 au niveau national, a eu pour conséquence une diminution de la pollution des rivières. Néanmoins, depuis 2002, aucune amélioration significative n'a été notée. Aujourd'hui, pour éradiquer la pollution au diuron, cette molécule sera interdite de commercialisation à partir de mai 2008 et d'utilisation à partir de décembre 2008. Un bel exemple d'action à long terme, positive pour l'amélioration de la qualité de l'eau.

### INFORMATION

Pour vous procurer ces manuels, vous pouvez contacter le Comité du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien au 02 96 15 19 19

